

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74 3 avenue de la plaine - BP 340 74 008 Annecy Tél: 04.50.52.30.00 ufoval@fol74.org

En savoir plus: www.fol74.org

Dates du séjour :

<u>Du 14/04/ au 20/04</u> <u>Du 21/04 au 27/04</u>

Ref: 07406101



Malte

Good morning Malta!

Malte est une île idéale pour découvrir une nouvelle culture tout en progressant dans la langue de Shakespeare, de par ses relations privilégiées avec le Royaume-Uni. La capitale de La Valette permet de découvrir son étonnante architecture mais aussi ses habitants, sa culture, ses traditions ancestrales. Un voyage unique par son dépaysement et la beauté des couleurs qu'offre Malte.

Pour une immersion totale, les jeunes sont hébergés en familles sélectionnées par notre contact sur place. Au moins 15 heures de cours sont dispensées par des professeurs de l'école" European School of English"

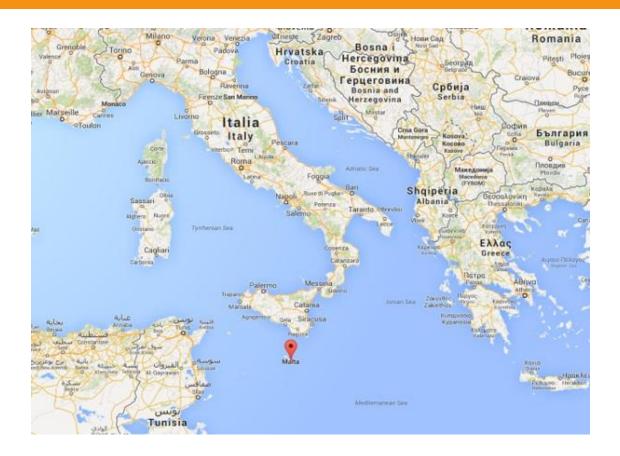
De nombreuses possibilités de visites :

- Visite de La Valette, ses monuments, sa culture, ses traditions...
- Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- Visite du marché typique de Marsaxlokk

TRANSPORT

Des préacheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Puis en avion de Lyon jusqu'à Malte.

SITE



Malte est une île située dans la Méditerranée au croisement de l'orient et de l'occident. Elle offre une cadre dépaysant rempli de charme et de merveilles. Cette île de seulement 500 000 habitants vit au rythme des bateaux qui accostent puis repartent vers d'autres horizons. La capitale de La Valette permet aux jeunes de découvrir son étonnante architecture, mais aussi ses habitants, sa culture, ses traditions parfois encore ancestrales. Un voyage unique par son dépaysement et la beauté des couleurs qu'offre Malte.

- · Visite de La Valette, ses monuments, sa culture, ses traditions...
- · Découverte des trois cités: Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- · Visite du marché typique de Marsaxlokk
- · Excursion en bateau pour découvrir les îles autour de Malte
- · De nombreuses baignades au programme

▶ Matériel

Sac à dos ou valise personnel, il n'y a pas besoin de duvet.

► L'hébergement

L'hébergement se fait en famille d'accueil. Ce séjour en immersion vous permettra de découvrir la culture, de partager le quotidien d'anglophones mais surtout de ne pas rester isolé. Vous partagerez votre chambre avec un autre aventurier et vous pourrez prendre le petit-déjeuner et le dîner avec votre famille d'accueil. Nous offrons une chance inédite à nos ados de rencontrer des Maltais, de découvrir leur mode de vie et de progresser en anglais.

► Le transport

Les déplacements se feront en transports en commun et à pied. L'île est bien desservie par les réseaux de bus. Lors d'une excursion, le groupe prendra le bateau pour se rendre à Gozzo et Comino.

ACTIVITES

Durant notre séjour, nous nous installons à La Valette pour 8 jours. Pour nous déplacer, nous prenons les bus, et nous utilisons nos pieds!

Le premier jour, nous commençons par poser toutes nos affaires avant de partir visiter les lieux plus légers... Nous prenons les transports locaux pour nous rendre en ville puis nous marchons beaucoup la journée, alors gare aux ampoules et au mal de pied si tu n'es pas bien chaussé(e)!

Le contenu des journées est varié, équilibré entre culture et loisirs, marche, détente et plages, pour que chacun y trouve son compte. Nous attendons tes idées et tes envies pour concrétiser le programme et faire que chacun passe un séjour inoubliable. Mais attention, on est là avant tout pour partir à la découverte d'une terre lointaine, pas question de passer une semaine assis en terrasse! Alors ouvre grand les yeux, tends l'oreille et ouvre les bras pour embrasser cette belle culture...





Se perfectionner en Anglais

Durant le séjour les jeunes participeront à 15 heures de cours d'anglais. Des professeurs diplômés seront là pour encadrer les leçons de manière ludique.

Cela sera l'occasion d'améliorer son anglais pour devenir un vrai routard.

Visiter Malte en quelques jours, c'est :

- s'émerveiller devant une ville magnifique remplie de couleurs
- profiter d'un climat doux
- amener chaque jeune à travailler son niveau d'anglais et à être plus à l'aise à l'oral
- ieux de découverte dans la ville
- déambuler dans des rues anciennes et authentiques
- découvrir une culture unique ancrée dans des traditions ancestrales
- profiter de nombreuses criques et plages

Que faire à La Valette ?

- Se balader dans La Valette et profiter de son charme de bord de mer
- Découverte des trois cités : Senglea, Vittoriosa, Cospicua
- Visite du marché de Marsaxlokk, petit port qui vit de la pêche traditionnelle. L'occasion pour découvrir les flottes de luzzu (petites barques colorées portant un œil peint à la proue pour chasser le mauvais sort)
- Excursion en bateau entre les îles pour admirer le pays vu de la mer.
- S'arrêter sur l'île de Gozzo pour grimper jusqu'à la citadelle de Victoria, sillonner les chemins de traverse dans la campagne Gozitaine, se dorer la pilule dans une petite baie et pourquoi pas se baigner!!!



ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une assistance sanitaire.

► L'alimentation

Le petit-déjeuner est pris dans les familles avant de débuter nos journées de découverte. Nous pique-niquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités des pays.

▶ Déroulement de la journée

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir et de répondre le plus possible à leurs attentes.

▶ Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité ou sortie l'impose. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt!

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour itinérant est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Le linge ne sera pas lavé pendant le séjour.

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur :

La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux ieunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

RELATION PARENTS/JEUNES

Téléphone: le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet: des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours. L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

▶ Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 40 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

▶ Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (accompagnés obligatoirement d'une ordonnance!). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs. Lors de l'inscription, nous informer de tout problème important concernant la santé de votre enfant !

Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet : http://www.fol74.org/infos-pratiques

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES

Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Carte européenne d'assurance maladie
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/04/2024 :

- Photocopie de la pièce d'identité du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org OU Par courrier à l'adresse UFOVAL 74 3 avenue de la Plaine – BP 340 - 74008 ANNECY





FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant	
i voim et i remonnae i emant	

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sursoi	Inventaire de l'animateur ARRIVEE DEPART	
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
T-SHIRT, POLO	7				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	2				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	7				
PAIRES DE CHAUSSETTES	7				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS OU CHAUSSURES DE MARCHE	1				
SERVIETTE DE TABLE	0				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
GANT DE TOILETTE	1				

TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier

NECESSAIRE COURRIER: bloc, enveloppes, timbres, stylo

AUTRES : nécessaire de plage

- Penser aux serviettes microfibres : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer Réinitialiser

Nom (figurant sur l'acte de naissance): Prénom(s): Né(e) le :
2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : Prénom(s) :
Né(e) le : à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité : Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
Père Autre (préciser) :
Adresse: N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie Code postal: Commune:
Pays : Téléphone (recommandé) : / / / / / Courriel (recommandé) :
3. DURÉE DE L'AUTORISATION
La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.
4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations » ⁽¹⁾ :
DATE: Signature du titulaire de l'autorité parentale: © Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.
5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) :
Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser :)(2)
Délivré(e) le : Par (autorité de délivrance) :
⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.
Personne de nationalité française: carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse: carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne: passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »